

Le CMP de Saint Priest

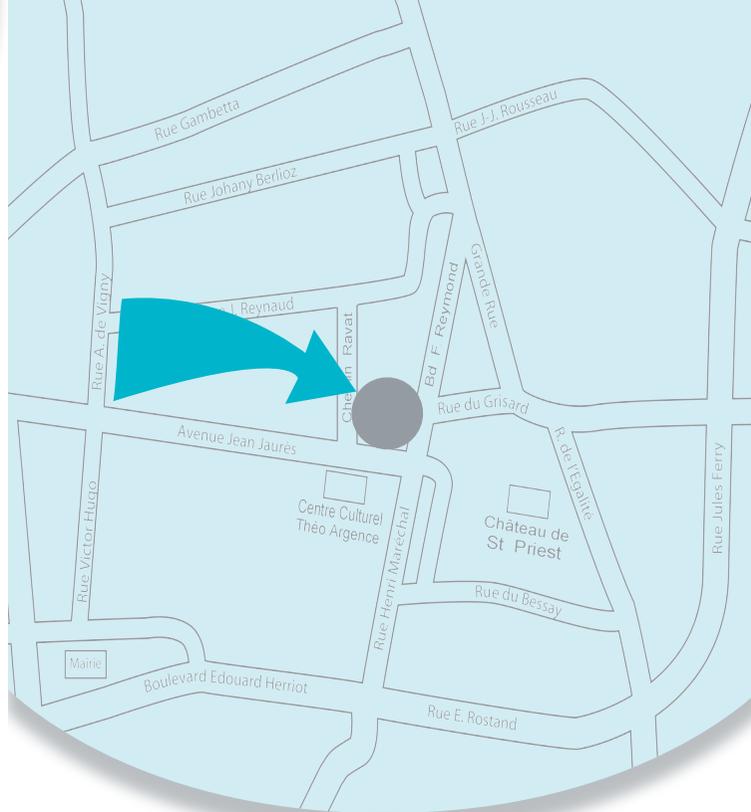


... dans le système de santé

Le CMP de Saint Priest
fait partie de l'organisation
du service public sectorisé
de psychiatrie.

Il est rattaché à l'Hôpital
Saint Jean de Dieu.

Les soins dispensés au CMP
sont financés directement
et en totalité par la Sécurité
sociale. Vous n'aurez donc
pas à faire l'avance des frais.



CMP de Saint Priest

10, Avenue Jean Jaurès - 69800 Saint Priest
Tél. : 04 78 20 06 89

Accès de la structure

Bus 62 (arrêt Centre Culturel)
Tramway Ligne T2 (arrêt Esplanade des arts)

Commune desservie
Canton de Saint Priest

Centre Médico Psychologique

de Saint Priest

10, Avenue Jean Jaurès
69800 Saint Priest

Tél. : 04 78 20 06 89

Un Centre Médico Psychologique c'est...

- > Un lieu de prévention et de soins psychiques, pour enfants et adolescents de 0 à 16 ans.
- > Un lieu d'accueil et d'écoute des enfants et de leur famille pour répondre à toute demande de soin, d'information, et d'orientation en matière de santé psychique.
- > Une équipe soignante pluridisciplinaire en lien avec les partenaires du réseau.

Pourquoi venir au CMP ?

- > Quand l'enfant ou l'adolescent rencontre des difficultés sous tendues par une souffrance psychique et pouvant affecter :
 - le développement psychomoteur,
 - la communication et le langage,
 - le comportement,
 - les apprentissages,
 - les domaines relationnels, affectifs et psychologiques.

Quelle prise en charge pour votre enfant ?

- > Après un premier accueil par la secrétaire du CMP, vous êtes orienté sur un temps de permanence téléphonique avec un psychologue ou un pédopsychiatre, qui prendra le temps d'écouter votre demande. Suite à ce premier entretien téléphonique, l'enfant peut être inscrit sur la liste d'attente du CMP.
- > La première consultation sera assurée par un pédopsychiatre ou un psychologue qui pourra vous proposer en fonction des difficultés de votre enfant :
 - des consultations familiales,
 - un soin individuel avec un infirmier ou un éducateur,
 - une psychothérapie individuelle avec un psychologue,
 - un soin de rééducation avec un psychomotricien et/ou une orthophoniste,
 - un soin groupal,
 - un accompagnement social.

Qui d'autre peut vous aider ?

- > Un interprète est à votre disposition si besoin.
- > Des associations de parents, comme l'UNAFAM ou l'ADAPEI peuvent vous apporter soutien et conseils. Des plaquettes de présentation de ces associations sont disponibles au CMP.
- > Vous pouvez également vous adresser à la maison des usagers du centre hospitalier Saint Jean de Dieu.

En cas de réclamation ou d'observation, vous pouvez vous adresser au médecin responsable du CMP ou solliciter un rendez-vous auprès du médecin-chef du secteur.

CONFIDENTIALITÉ - IDENTITÉ SÉCURISÉE

L'équipe soignante est tenue au secret professionnel. C'est dans le respect de ce dernier que des rencontres, en accord avec la famille, peuvent avoir lieu avec d'autres professionnels de santé et partenaires.

Des données concernant votre enfant sont également transmises au médecin responsable de l'information médicale de l'établissement.

Elles sont traitées dans le strict respect des règles de confidentialité. Conformément à la loi du 06/01/78 relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations concernant votre enfant.

Pour assurer une prise en charge optimale et la continuité des soins, un certain nombre d'informations concernant votre enfant sont renseignées dans un dossier médico-administratif. Il est donc essentiel que nous ne commettions pas d'erreur sur son identité.

Lors de l'arrivée de votre enfant, nous vous demandons de nous fournir sa pièce d'identité avec une photographie ou, à défaut, le livret de famille.

Les renseignements concernant son identité sont confidentiels et ne seront pas divulgués.

Identité vérifiée, sécurité assurée